

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

06/12/2022

Date d'affichage

19/12/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de DECEMBRE.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS.

Procurations données (4) :

Christelle LAMBERT donne pouvoir à Emilie GOGAND
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° J09/2022

Objet : Budget FORET – Décision Modificative N°2

Suite aux contrats de ventes groupées (2021 et 2022), inscriptions de ventes de bois pour 48 000 € en recette mais également inscriptions des dépenses liées à ces ventes : frais d'exploitation à l'article 62878 pour 36 900 €, frais de recouvrement et de reversement à l'article 6688 pour 500 €.

Inscriptions complémentaires à l'article 61524 de 7 200 € pour des travaux complémentaires d'abattage et de débardage et à l'article 6226 de 3 400 € pour de l'ATDO complémentaire.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
chap 011	cppte 61524 Entretiens bois	7 200.00	chap 70 Produits vente de bois	48 000.00
	cppte 6226 Honoraires	3 400.00		
	cppte 62878 Rembt frais	36 900.00		
chap 66	cppte 6688 Autres charges financières	500.00		
	dépenses	48 000.00	recettes	48 000.00
			solde R-D	0.00
			Sur équilibre BP 2022	179 909.97
			Sur équilibre après DM2	179 909.97

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

